

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque	Numéro de permis 2007695	Date d'inspection Le 23 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis 1		Numéro de téléphone (506) 739-9062	
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	25 oct. 2024	23 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel.			
Commentaires généraux			
Aucune visite à l'établissement.			

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 octobre 2024

Date

original signé par

Carol Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 octobre 2024

Date